



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 318-2016
DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE
MONT-ROLLAND À SAINTE-ADÈLE (PHASE 2) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE
525 000\$, NÉCESSAIRE À CETTE FIN

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des contribuables d'effectuer des travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare de Mont-Rolland à Ste-Adèle ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets, au montant de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000\$), pour défrayer le coût des travaux ;

ATTENDU la résolution de la ville de Sainte-Adèle confirmant leur participation financière au projet pour un montant n'excédant pas 40% des travaux de la phase 2 ;

ATTENDU QUE le susdit règlement d'emprunt a été déposé à la séance du 14 juin 2016 ;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 14 juin 2016, par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de la ville de Sainte-Adèle ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le règlement n° 318-2016, intitulé : Règlement n° 318-2016 décrétant les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare de Mont-Rolland à Ste-Adèle et autorisant un emprunt de 525 000 \$ nécessaire à cette fin » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la MRC est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000\$), pour les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare de Mont-Rolland à Ste-Adèle selon les estimés budgétaires joints en annexe « A »;

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000\$), sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, à même les quoteparts des municipalités sur la base d'une répartition tel que demandé en annexe « B » faisant partie intégrante du projet.



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense, décrétée par le présent règlement, et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment la participation financière de la ville de Sainte-Adèle tel qu'énoncé à l'annexe « C ». Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du neuvième (9^e) jour du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).

(s) André Genest _____
André Genest,
Préfet-suppléant

(s) Jackline Williams _____
Jackline Williams,
Directrice générale

Dépôt du projet de règlement : 14 juin 2016
Avis de motion : 14 juin 2016
Adoption du projet de règlement : 14 juin 2016
Adoption du règlement : 9 août 2016
Entrée en vigueur :

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 14^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

JACKLINE WILLIAMS, D.G.
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

ANNEXE A : PROJET D'AMÉNAGEMENT À L'ANCIENNE GARE DE MONT-ROLLAND PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.

Activités à réaliser : aménagements	Phase 2016	Financement : aménagements	Phase 2016
Conception plans & devis	7 475,00 \$	Coalition nationale sur les sentiers	- \$
Gestion de projet & surveillance de chantier	8 000,00 \$	Autres sources	- \$
Arpentage	- \$	Retour TPS	14 543,00 \$
Aménagement du site	200 000,00 \$	Retour TVQ	20 410,85 \$
Construction escalier rue Charrette	8 100,00 \$		
Reprofilage du stationnement	40 000,00 \$		
Pavage des entrées	6 000,00 \$		
Élagage talus	3 500,00 \$		
Éclairage (achat)	9 285,00 \$		
Éclairage (installation)	8 500,00 \$		
Sous-total travaux	290 860,00 \$	Sous-total	34 953,85 \$
Contingences	47 175,25 \$		
TPS	14 543,00 \$	Ville de Sainte-Adèle (40%)	139 235,34 \$
TVQ	30 463,95 \$	MRC des Pays-d'en-Haut (60%)	208 853,01 \$
GRAND TOTAL	383 042,20 \$	GRAND TOTAL	383 042,20 \$

Activités à réaliser : bâtiment de services	Phase 2016	Financement : bâtiment de services	Phase 2016
Plans et estimés préliminaires	2 500,00 \$	Subvention	- \$
Gestion de projet & surveillance	3 000,00 \$	Autres sources	- \$
Frais d'ingénierie	5 200,00 \$	Retour TPS	3 920,00 \$
Travaux d'amélioration (construction)	66 000,00 \$	Retour TVQ	5 239,67 \$
Contingences	1 700,00 \$		
Sous-total	78 400,00 \$	Sous-total	9 159,67 \$
TPS	3 920,00 \$	Ville de Sainte-Adèle (40%)	32 392,29 \$
TVQ	7 820,40 \$	MRC des Pays-d'en-Haut (60%)	48 888,44 \$
GRAND TOTAL	90 140,40 \$	GRAND TOTAL	90 140,40 \$

Réfection ancienne gare	Phase 2016	Financement : ancienne gare	Phase 2016
Réparations diverses	10 800,00 \$	Autres sources	- \$
Peinture extérieure	20 000,00 \$	Retour TPS	2 165,00 \$
Caméra de surveillance	2 500,00 \$	Retour TVQ	2 893,85 \$
Installation de gouttières	6 000,00 \$		
Gestion de projet & relevés	4 000,00 \$		
Sous-total	43 300,00 \$	Sous-total	5 058,85 \$
Contingences	- \$		
TPS	2 165,00 \$	Ville de Sainte-Adèle (40%)	17 890,13 \$
TVQ	4 319,18 \$	MRC des Pays-d'en-Haut (60%)	26 835,20 \$
GRAND TOTAL	49 784,18 \$	GRAND TOTAL	49 784,18 \$

Sommaire du projet	Phase 2016	Sommaire financement	Phase 2016
Aménagement du site	383 042,20 \$	Subventions	- \$
Réfection du bâtiment de services	90 140,40 \$	Autres sources	- \$
Réfection ancienne gare	49 784,18 \$	Retour TPS	20 628,00 \$
		Retour TVQ	28 544,36 \$
		Ville de Sainte-Adèle	189 517,77 \$
		MRC des Pays-d'en-Haut	284 276,65 \$
GRAND TOTAL	522 966,77 \$	GRAND TOTAL	522 966,77 \$



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

**ANNEXE B : ESTIMÉS BUDGÉTAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE
L'ANCIENNE GARE DE MONT-ROLLAND SITUÉ À STE-ADÈLE.**

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Gare de Sainte-Adèle - 525 000\$

15 ANS	Sainte-Adèle	MRC
48 925 \$	19 550 \$	29 375 \$

Ventilation / municipalité	15 ans
Lac-des-Seize-Îles	440 \$
Morin-Heights	3 240 \$
Piedmont	2 772 \$
Sainte-Anne-des-Lacs	1 977 \$
Saint-Adolphe-d'Howard	2 943 \$
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	1 555 \$
Estérel	491 \$
Sainte-Adèle	7 517 \$
Saint-Sauveur	6 457 \$
Wentworth-Nord	1 983 \$
TOTAL :	29 375 \$

ANNEXE C : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-ADELE.



*Ville de
Sainte-Adèle*

SERVICE DU GREFFE

8.6

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 10 février 2016 à 19h.

À laquelle étaient présents :

Monsieur le maire suppléant John Butler et madame et messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière et monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2016-050

Projet d'aménagement à l'ancienne gare Mont-Rolland – Réponse à la MRC

ATTENDU la correspondance de la MRC des Pays-d'en-Haut datée du 27 janvier 2016, relativement au projet d'aménagement à l'ancienne gare de Mont-Rolland;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à verser à la MRC des Pays-d'en-Haut la somme de 20 000\$ pour les travaux de la phase 1 qui ont eu lieu en 2015;

QUE le conseil donne son accord à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la phase 2 du projet;

QUE le conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut pour que sa part évaluée à 40% de la phase 2 du projet soit intégrée dans un futur règlement d'emprunt à être adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

Copie authentifiée :

Ce _____

*Me Simon Filiatreault
Greffier et directeur des
Services juridiques*